

# Application de la doctrine du SCAE (septembre 2023) (en l'absence de surclassement par arrêté du 24 août 2018)

Fonctionnement du tableau : choisir le type d'arme (I, II ou III) en vérifiant les conditions ; vérifier le millésime ; exclure les armes ayant fait l'objet de modifications majeures ; exclure les armes ayant fait l'objet de modifications mineures après la date limite...

I - Arme d'épaule	
Conditions :	Canon rayé

Millésime 1900	
Ordre de priorité	Critère retenu
n°1	Dernier brevet connu
n°2	Mise sur le marché
n°3	Adoption réglementaire

## Modifications majeures (liste exhaustive)

- Arme rechambrée dans un calibre créé postérieurement au 01/01/1946
- Arme réglementaire utilisant des cartouches à étui métallique dont le canon ou la longueur totale a été raccourci(e) en dehors d'un établissement étatique
- Arme civile utilisant des cartouches à étui métallique dont le canon a été raccourci à une dimension inférieure ou égale à 45 cm
- Arme civile utilisant des cartouches à étui métallique dont la longueur totale a été raccourcie à une dimension inférieure ou égale à 80 cm
- Arme à répétition manuelle transformée en arme à répétition semi-automatique ou automatique
- Arme modifiée ou reconditionnée utilisant des technologies, matériaux, composants ou éléments essentiels postérieurs au 01/01/1946
- Arme équipée d'un modérateur de son fixe

## Modifications mineures **antérieures au 01/01/1946** (liste **non** exhaustive)

- Instruments de visée
- Crosse
- Calibre
- Système d'alimentation
- Culasse mobile (notamment les dimensions, tenons, forme du levier)
- Mode de démontage
- Système de sûreté
- Appellation commerciale ou réglementaire

II - Arme d'épaule	
Conditions :	Canon lisse ou mixte 1 coup par canon Etui ou culot métallique Percussion centrale

Millésime 1900	
Ordre de priorité	Critère retenu
n°1	Dernier brevet connu
n°2	Mise sur le marché
n°3	Critères techniques

### Critères techniques cumulatifs

Mode de fermeture obsolète, notamment : clé anglaise sous le pontet, clé latérale "Leclercq", pontet à lunettes "Idéal", clé de type "Lefauchaux", poussoir inférieur vertical, bloc tombant de type "Martini", poussoir devant le pontet, culasse rotative de type "Darne"

Présence de chiens extérieurs

Chambrage en 72 mm pour le calibre 10 ou chambrage en 65 mm pour les autres calibres

Longueur du (des) canon(s) supérieure à 45 cm et longueur totale supérieure à 80 cm

### Modifications majeures (liste exhaustive)

Arme utilisant des cartouches à étui ou à culot métallique dont le(s) canon(s) a(ont) été raccourci(s) à une dimension inférieure ou égale à 45 cm

Arme utilisant des cartouches à étui ou à culot métallique dont la longueur totale a été raccourcie à une dimension inférieure ou égale à 80 cm

Arme modifiée ou reconditionnée utilisant des technologies, matériaux, composants ou éléments essentiels postérieurs au 01/01/1946

Arme équipée d'un modérateur de son fixe

### Modifications mineures antérieures au 01/01/1946 (liste non exhaustive)

Instruments de visée

Crosse

Système de sûreté

III - Arme de poing	
Conditions :	

Millésime 1900	
Ordre de priorité	Critère retenu
n°1	Dernier brevet connu
n°2	Mise sur le marché
n°3	Adoption réglementaire

### Modifications majeures (liste exhaustive)

Arme rechambrée dans un calibre créé postérieurement au 01/01/1914

Changement d'un élément essentiel postérieur au 01/01/1914

Arme modifiée ou reconditionnée utilisant des technologies, matériaux ou composants postérieurs au 01/01/1914

Arme équipée d'un modérateur de son fixe

### Modifications mineures antérieures au 01/01/1914 (liste non exhaustive)

Instruments de visée

Longueur de canon

Système de sûreté ou des commandes

Appellation